

Communiqué de presse

Nantes, le 15/01/2016

Assemblée générale de la CCI Nantes St-Nazaire

La CCI Nantes St-Nazaire a tenu, ce vendredi 15 janvier, sa première Assemblée Générale de l'année 2016. L'essentiel de la séance a porté sur l'actuelle révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes St-Nazaire. Autre sujet abordé : l'Euro 2016 de Foot, un enjeu économique et touristique majeur.

Jean-François GENDRON, Président de la CCI Nantes St-Nazaire, ainsi que les membres de l'Assemblée générale, sont revenus, en introduction de la séance, sur l'actualité autour du **transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique. Ce projet majeur pour notre territoire, levier de développement économique, doit être défendu.** La CCI Nantes-St-Nazaire dénonce une nouvelle fois les nombreuses contrevérités exprimées sur ce sujet d'où qu'elles viennent. Il est donc grand temps que l'état fasse respecter l'état de droit en procédant à l'évacuation urgente et rapide de la ZAD.

Premier sujet débattu en séance : **la révision du SCOT métropolitain Nantes Saint-Nazaire.** Il fixera à l'horizon 2017 les orientations majeures pour le développement de notre territoire. Fabrice ROUSSEL, 1^{er} vice-Président de Nantes Métropole et vice-Président du Pôle Métropolitain, ainsi que Stéphane BOIS, Directeur du Pôle Métropolitain, ont présenté les principaux enjeux et objectifs en termes d'habitats, de déplacements, ou encore de foncier économique.

La CCI est revenue sur les attentes qu'elle a vis-à-vis de cet outil stratégique d'aménagement territorial et sur les projets qu'elle souhaite soutenir pour favoriser le développement économique. Premier enjeu : **permettre à notre métropole de rester ouverte et connectée.** Aussi la CCI portera une attention toute particulière aux grands projets routiers et ferroviaires sur l'ensemble du territoire, à l'Aéroport du Grand Ouest et au Grand Port Maritime, qui créent les conditions de notre développement économique et l'ouverture vers l'international.

Dans ce contexte, la croissance forte attendue en terme d'habitants, nécessitera des infrastructures de transports adaptés et qu'elles soient réalisés dans les meilleurs délais.

Deuxième point d'attention : le foncier. **Face à la nécessité d'une réduction de la consommation du foncier, il faut être particulièrement attentif aux conditions permettant aux entreprises de continuer à se développer.** Il faut donc garantir dans la durée la pérennité des zones d'activités existantes, s'assurer que les extensions des entreprises puissent avoir lieu dans le prolongement des parcs d'activités existants, et se donner le moyen de maintenir l'économie en ville (par l'accessibilité et le stationnement, l'offre foncière, le développement de services aux entreprises, le numérique...).

Dans ce contexte, La CCI souhaite mettre en place un partenariat fort avec le pôle métropolitain et avec l'ensemble des intercommunalités qui traduiront dans leurs PLU, les orientations du SCOT.

Contact presse : Marie Le Saint, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr

Dans cet esprit, la CCI souhaite que les règles issues des documents d'urbanisme soient marquées par un souci de souplesse. Dans une époque où les acteurs économiques disposent de peu de visibilité, il est indispensable que les règles d'urbanisme puissent s'adapter rapidement aux enjeux et aux évolutions de l'économie.

Dernier sujet abordé **l'Euro 2016 de Foot**, qui au-delà du volet sportif, représente un enjeu économique et touristique majeur pour la France, y compris en dehors des sites de compétition. En ce qui concerne la Loire-Atlantique, la Suède et la Pologne ont décidé de mettre leur camp de base en Loire-Atlantique. Cela générera des retombées économiques significatives pour le territoire.

Contact presse : Marie Le Saint, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4
Hôtel Consulaire - 35, avenue du Général de Gaulle - CS 70405 - 44602 Saint-Nazaire Cedex
T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - www.NantesStNazaire.cci.fr